



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 28 JUIN 2022

20220628_CA15 - Remise gracieuse au profit de Monsieur Bachellerie

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 28 juin 2022 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges, et en visioconférence via l'outil Teams.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Christiane CHEYPE, Danielle DUVALET, Catherine JARRY, Renée LUCAS, Samia RIFFAUD, Administratrices

Messieurs Jean-Luc BONNET, Jacky BOUHIER, Jean-Yves ESTOUP, Alexandre HAROUCHI, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Franck LETOUX, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Eric SCHALTEGGER, Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Eric MULLER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Madame Marie HERNANDEZ, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame RIFFAUD

Monsieur Bertrand MACHAT, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur REROLLE

Monsieur Gérard RUMEAU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Serge JAMMET, Administrateur

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absent :

Monsieur Laurent GUERY, Administrateur

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Monsieur Jérôme BACHELLERIE, ancien locataire du logement N°151 - 10 rue Pierre Fresnay à la résidence des Longes, devenu propriétaire de ce même logement depuis le 26 mai 2021, a sollicité Limoges habitat pour l'obtention d'un geste commercial sur les charges locatives payées au titre du chauffage sur la période 2019-2020.

En effet, il s'avère, après investigations techniques conduites par Limoges habitat et auprès du syndic de copropriété, que le logement ne pouvait être chauffé à une température acceptable.

Aussi, compte-tenu des désagréments occasionnés par ces dysfonctionnements, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'accorder un geste gracieux d'un montant de 416.06 €.

o
o o

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui lui est présentée.

Madame DUVALET et Monsieur BOUHIER s'abstiennent.

Formalités de publicité effectuées
le **12 JUIL. 2022**

Pour extrait conforme,
Limoges, le
LA PRESIDENTE, **12 JUIL. 2022**
Catherine MAUGUIEN-SICARD

